

DIVISION
DEPARTEMENTALE
YVELINES

TIR A L'ARC

Règlement

Applicable à compter du 1^{er} septembre 2010

Sommaire

Présentation	Page	3
Division Départementale des Adultes	Page	4
Division Départementale des Jeunes	Page	7
Formulaire inscription aux Divisions Départementales	Page	9

Présentation

➤ La filière par équipe de club

Il existe 3 niveaux de Division :

- National (D1 et D2)
- Régional
 - Excellence
 - Honneur
 - Campagne
 - Jeunes
 - Nature
 - 3D
- Départemental

Par type d'équipe, un même club ne peut pas avoir plusieurs équipes dans le même niveau de division, à l'exception des jeunes.

➤ Les clubs

La division départementale est réservée aux **clubs et compagnies des Yvelines**.

Par type d'équipe :

- Un club ne peut engager qu'une seule équipe, à l'exception des jeunes.
- Les clubs ayant une équipe en Niveau National ou Régional peuvent participer à la DD sans les 3 meilleurs de leur club au classement national individuel 2X70m.
- Les clubs ayant une équipe en Niveau National et une équipe en niveau Régional peuvent participer à la DD sans les 6 meilleurs de leur club au classement national individuel 2X70m.
- La référence est le classement 2X70m de l'année précédente.
- Les clubs ayant une équipe en Division Régionale ne pourront pas participer à la finale régionale des DD pour la catégorie de division correspondante (Hommes Classiques, Femmes Classiques, Hommes Poulies, Femmes Poulies).

La composition des équipes est communiquée à l'organisateur, lors de l'inscription par le mandat, et envoyée **20 jours** avant le début de la compétition par le club engagé. Passé ce délai, le club organisateur ne réservera, sur le départ de son choix, que 3 places pour l'équipe en DDA et 2 places pour la DDJ.

C'est le Comité Départemental qui réglera l'inscription des équipes directement à l'organisateur.

➤ Composition de l'équipe

La Division départementale est ouverte aux catégories officielles propres à chaque discipline.

Tous les archers d'une même équipe tirent sur le même départ et doivent être dans la même tenue de club conformément aux dispositions fédérales.

➤ Transferts

La règle fédérale des transferts s'applique (voir manuel de l'arbitre).

➤ Départage des équipes

Pour le classement final, en cas d'égalité le départage se fera sur le plus grand total de points puis sur la meilleure place obtenue lors des différentes étapes.

Division Départementale Adultes

Dames et Hommes Arc classique

Dames et Hommes Arc à poulies

➤ Objectifs

La **division départementale** poursuit les objectifs suivants :

- Décerner le titre de champion de la Division Départementale des Yvelines
- Désigner les « n » représentants du département à la finale régionale des DD
- Permettre l'accès à la Division Régionale Honneur
- Proposer une pratique compétitive par équipe de club adaptée au niveau des archers
- Préparer les archers à être compétitifs le jour de la finale régionale

➤ Déroulement de l'épreuve

Le classement de la DD prend en compte les résultats de 3 concours :

- Un concours salle avec matchs
- Deux concours 2x50 m avec matchs.

➤ Nombre d'équipes : Illimité

➤ Inscription

100 € pour une équipe de quatre archers sur 3 épreuves plus finale régionale des DD.

L'engagement de l'équipe doit être envoyé au comité départemental au plus tard, **avant le 31 octobre**. Aucun chèque ne sera ni accepté ni rendu passé ce délai.

➤ Règlement

La DD est réservée aux clubs des Yvelines. Un club ne peut engager qu'une seule équipe par Division. Le classement de la DD prend en compte les résultats de 3 concours définis en début de saison sportive. Les équipes sont composées de 4 archers au maximum et de 3 archers au minimum dont les noms sont communiqués à l'organisateur au minimum 20 jours avant mais peuvent être modifiés, au plus tard, le jour de la compétition. Les 3 meilleurs scores sont pris en compte lors de chaque concours.

➤ Composition de l'équipe

La DD est ouverte aux catégories suivantes :

Minimes (avec certificat de surclassement), Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans, Super vétérans

Les équipes sont composées au minimum de 3 et au maximum de 4 archers.

➤ Mixité

Afin de permettre une certaine souplesse et aussi de promouvoir la structuration d'équipes de clubs, la mixité est autorisée.

Si un club engage une équipe mixte sur au moins une étape de la DD et qu'il termine dans les sélectionnés, à l'issue du classement de la DD, il ne pourra pas présenter d'équipe lors de la finale des DD et donc ne pourra pas prétendre à une montée en DR.

Les équipes mixtes seront classées avec les équipes hommes.

Pas de mixité pour les équipes femmes.

Ceci est valable pour toutes les équipes : arcs classiques et arcs à poulies.

➤ Traitement des scores

Les équipes étant composées de 3 ou 4 archers, c'est le score des 3 meilleurs archers de l'équipe qui sera pris en compte pour le classement de l'équipe. Toutefois, pour les phases finales par équipe, il n'y a que 3 tireurs qui peuvent tirer, le quatrième est remplaçant.

➤ Déroulement des phases finales

Attention : pour les phases finales, afin que toutes les équipes puissent participer aux phases finales, il pourra être procédé à une adaptation du règlement en constituant des poules de 5 ou 6 équipes en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Dès que le nombre d'équipes inscrites sera connu, cette adaptation sera immédiatement communiquée aux participants de la DD.

Lors des épreuves avec phases finales par poules, à l'issue du tir de classement, quatre poules de quatre équipes seront constituées selon cet ordre :

Division à 16 équipes				
Poule A	1 ^{er}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	16 ^{ème}
Poule B	2 ^{ème}	7 ^{ème}	10 ^{ème}	15 ^{ème}
Poule C	3 ^{ème}	6 ^{ème}	11 ^{ème}	14 ^{ème}
Poule D	4 ^{ème}	5 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}

Division à 8 équipes				
Poule A	1 ^{er}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	8 ^{ème}
Poule B	2 ^{ème}	3 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}

Les points de « bonus » seront attribués à la 1^{ère} moitié du nombre total d'équipes retenu dans les poules.

Attribution des places :

Duels de classement – 2 matchs (Division à 16 équipes)

Match 1 : les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule A rencontrent celles de la poule D, et les équipes de la poule B celles de la poule C.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matchs 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces 2 derniers matchs :

Les 1^{ers} de chaque poule seront classés de la 1^{ère} à la 4^{ème} place

Les 2^{èmes} de chaque poule seront classés de la 5^{ème} à la 8^{ème} place

Les 3^{èmes} de chaque poule seront classés de la 9^{ème} à la 12^{ème} place

Les 4^{èmes} de chaque poule seront classés de la 13^{ème} à la 16^{ème} place

Départage des équipes

En cas d'égalité de :

- scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- points après les 3 matchs de poule : les scores des matchs (sans addition d'un éventuel score de barrage) des équipes sont cumulés et servent au départage.

En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matchs de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

➤ Attribution des points

Division à 16 équipes							
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	40	5 ^{ème}	24	9 ^{ème}	12	13 ^{ème}	4
2 ^{ème}	36	6 ^{ème}	21	10 ^{ème}	10	14 ^{ème}	3
3 ^{ème}	32	7 ^{ème}	18	11 ^{ème}	8	15 ^{ème}	2
4 ^{ème}	28	8 ^{ème}	15	12 ^{ème}	6	16 ^{ème}	1

Division à 8 équipes							
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	20	3 ^{ème}	12	5 ^{ème}	6	7 ^{ème}	2
2 ^{ème}	16	4 ^{ème}	8	6 ^{ème}	4	8 ^{ème}	1

➤ Départage des équipes au classement général

Pour le classement final, en cas d'égalité le départage se fera sur le plus grand total de points puis sur la meilleure place obtenue lors des différentes étapes.

➤ Montée en DR Honneur

Il est impératif de connaître le nombre d'équipes participantes le plus tôt possible afin que le Comité Régional puisse établir les quotas de sélectionnés par département en fonction de la fréquentation des différentes divisions départementales d'Île de France.

A l'issue de la dernière épreuve de la Division Départementale, un classement définitif sera établi de la 1^{ère} à la dernière place.

Les « n » premières équipes iront participer à la finale régionale, l'inscription sera prise en charge par le Comité Départemental.

C'est le Comité Régional qui détermine le nombre de « n » premières équipes qui accédera à la finale régionale des Divisions Départementales. A l'issue de la finale régionale un minimum de 2 équipes accédera à la DR Honneur.

Le club qui a une équipe qui descend de DR en DD ne peut pas participer à la finale des DD quelle que soit sa place au classement de la DD.

➤ Absence ou refus des matchs

En cas d'absence de l'équipe dès le début de la compétition, une pénalité de -30 points pour DD à 16 et de -15 points pour DD à 8 sera appliquée.

Il en sera de même pour une équipe sélectionnée et qui refuserait de participer aux matchs.

Division Départementale Jeunes

Benjamins Minimes Arc classique

Cadets Juniors Arc Classique

Moins de 20 ans Arc à poulies

➤ Objectifs

La **division départementale Jeunes** poursuit les objectifs suivants :

- Proposer une pratique compétitive par équipe de club adaptée au niveau des archers
- Décerner le titre de champion de la Division Départementale des Yvelines pour les catégories :
 - Arc classique **Benjamin(e)s - Minimes**
 - Arc classique **Cadet(te)s - Juniors**
 - Arc à poulies **Jeunes de moins de 20 ans** (trispot Ø 40)

➤ Déroulement de l'épreuve

Le classement de la DDJ prend en compte les résultats de 3 compétitions :

- Deux concours en salle 2 x 18 m
 - Par équipe de 2 ou 3 archers, la mixité est autorisée
 - Les deux meilleurs scores sont retenus pour le classement
 - sans phase finale
- Un concours 2x50 m
 - Par équipe de 2,3 ou 4 archers, la mixité est autorisée
 - Les deux meilleurs scores sont retenus pour le classement
 - avec une phase finale apportant un **bonus** (non obligatoire, voir page 8)

Hormis les spécificités citées dans ce document : le règlement fédéral en vigueur le jour des compétitions sera appliqué.

➤ Nombre d'équipes : Illimité

➤ Inscription

- 50 € pour une équipe, par catégorie, de 3 archers en salle, 4 archers en extérieur.
- Elle doit être :
 - envoyée au Comité Départemental avant le 31 octobre
 - accompagnée du montant du droit d'inscription.
 - Aucun chèque ne sera ni accepté ni rendu passé ce délai.
- Pour participer, il n'est pas obligatoire d'avoir une équipe dans chacune des catégories
- Un club ne peut engager que 2 équipes au maximum par catégorie
- Pour un club qui engage une équipe en DR jeunes, les archers participants à la DR ne peuvent pas participer à la DD

➤ Attribution des points

- A chaque épreuve après le tir qualificatif

Les points sont attribués en fonction de la phase selon le tableau d'attribution suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	100	5 ^{ème}	60	9 ^{ème}	40
2 ^{ème}	90	6 ^{ème}	50	Etc.	40
3 ^{ème}	80	7 ^{ème}	40	Absente	0
4 ^{ème}	70	8 ^{ème}	40		

Les égalités sont tranchées sur le meilleur score individuel.

En cas d'égalité persistante, les équipes seront déclarées ex æquo

- Le **bonus** de la phase finale (sur la compétition 2 x 50 m)

Cette phase fait l'objet d'un classement séparé.

La participation aux matches fait l'objet d'une dotation de « bonus » ou « malus » pour le classement final :

- Equipe complète (3 ou 4 tireurs : + 20 points
- 2 archers intégrés à une autre équipe : + 10 points
- 1 archer intégré à une autre équipe : 0 point
- Pas de participation d'une équipe : - 20 points

- **Départage des équipes**

Pour le classement final, en cas d'égalité, le départage se fera sur

- Le nombre de première place obtenue sur les 3 compétitions
- Au plus grand total des scores cumulés
- Sur le meilleur score de l'équipe lors d'une des 3 épreuves

➤ Trophée de la Division Départementale Jeunes

Le classement final sera annoncé lors de la dernière épreuve.

Les 3 premières équipes de chacune des catégories se verront remettre leur trophée.

➤ Inscriptions aux compétitions

Les clubs communiqueront leurs réservations de places, sur les départs prévus, au moins **trois semaines avant la compétition**. Passé ce délai, ils ne pourront disposer que de **deux places**.

La feuille de composition de l'équipe sera déposée au greffe avant le départ.

Les archers d'une même équipe concourent sur le même départ.

Le résultat d'un archer qui concourt dans une équipe départementale le même week-end que la DDJC comptera aussi pour l'équipe de son club, s'il figure dans la composition de l'équipe déposée au greffe par le club.

DIVISION DEPARTEMENTALE YVELINES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Saison 2011

Club :

Nom et prénom du correspondant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Division Départementale		Mise	Participe		Total
ADULTES	Classique Dames	100 €	Oui	Non	€
	Poules Dames	100 €	Oui	Non	€
	Classique Hommes	100 €	Oui	Non	€
	Poules Hommes	100 €	Oui	Non	€
JEUNES	Benjamins Minimes - 1	50 €	Oui	Non	€
	Benjamins Minimes - 2	50 €	Oui	Non	€
	Cadets Juniors - 1	50 €	Oui	Non	€
	Cadets Juniors - 2	50 €	Oui	Non	€
	Arcs à poules moins 20 ans	50 €	Oui	Non	€
TOTAL					€

Formulaire et chèque à l'ordre du **CDY Tir à l'arc** à retourner **avant le 31 octobre 2010** à :

Comité Départemental des Yvelines de Tir à l'Arc
Mme Elisabeth BEDU
22 rue de la Croix Verte
78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES

Les chèques seront encaissés en début d'année 2011.